victime de la politique de l'immigration

Par **suicide4h**, le **06/04/2009** à **16:43**

Bonjour,
je suis camerounaise j'ai 25 ans je vis avec mon concubin de nationalité française deux ans environ

nous avons une petite fille de 6 mois .
je suis entrée en situation irrégulière en france après demander plusieurs fois le visa à l'ambassade de france au Cameroun dans le but de retrouve mon compagnon rencontré 2 ans avant au Cameroun . Ensuite j'ai fait l'objet d'un arrété préfectoral en janvier 2008 j'étais enceinte de trois mois de mon concubin ,après une garde à vue de 24h et une durée de 72h au centre de rétention de nice j'ai obtenu une assignation à résidence devant le tribunal de grande instance de nice, le jour suivant, mon recours auprès du tribunal administratif de nice m'a permi d'obtenir une annulation de l'arrété préfectoral de la reconduite à la frontière et notifiant et exigeant au préfet de me délivrer une carte de séjour vie privée
familiale qu'il est de mon plein droit et dans un délai de 3 jours à compter de la date de notification .

C'est après plusieurs mois d'attente et qu'on a reçu un rendez à la prefecture de nice
ce dernier me donna une autorisation de séjour provisoire de 3 mois renouvellable,

à chaque renouvellement je moisissais dans le froid de bonheur 6h pour avoir un ticket et en plus étant enceinte.
et le dernier passage j'étais presque à terme et le représentant du prefet m'a donné un papier pour composer le dossier de parent d'enfant français, dans ce dossier il exigeait le certificat de nationalité de l'enfant comme si son père n'était pas français de pure souche.

je suis allée avec le dossier bien composé ils m'ont fait état comme quoi le préfet avait fait appel depuis fevrier 2008 et c'est après avoir insisté sur la decision du tribunal administratif de nice qui est toujours executif qu' ils m'ont enfin donné un rdv et le 23 fervrier 2009 11h30 , ironie du sort après deux heures d'attente, vint enfin mon tour, le dossier étant bien complet elle me demande mes justificatifs de revenus sachant très bien que depuis plus d'un an maintenant je vis qu'avec leur autorisation provisoire qui mentionne que je ne peux occuper un emploi donc c'est mon concubin qui s'occupe de nous depuis le début , et vas y on se tourne vers mon concubin pour demander son avis d'imposition enfin comme si pour faire un enfant il faut justifier s'il l'on a les moyens ,nouvelle loi peut être?
le pire mes chers confrères j'ai signé ma demande de titre de séjour mais je n'ai pas eu de récépissé de demande de titre de séjour ils m'ont toujour donné asp ' (autorisation provisoire de séjour) je n'ai pas de preuve comme quoi j'ai fait une demande de titre séjour parent d'enfant français es ce normal qu'ils me redonnent une aps alors que j'ai renouvellé en janvier

2009? ils ont bloqué mon dossier de parents d'enfants français en attendant .
le passage 09mars 2009 devant la cours administrative d'appel de marseille par rapport à l'appel du préfet .
avant cela j'avais déja fait une demande d'aide juridictionelle le 05 fevrier 2009 j'ai même réecris le 15 fevrier au bureau d'aide juridictionnelle pour qu'i prenne vite une décision car les délai était trop cours ils m'ont répondu le 24 février j'ai pris contact avec l'avocat désigné qui d'ailleur elle était en congé et par suite m'a donné rendez- vous le 03 mars 2009 hors la clôturation d'envoi de mémoire se faisait 3jours avant la ddate d'audiance 09 mars 2009 dont le 5 mars ; entre temps mon avocat a eu un empêchement (deuil familial) elle a envoyé une lettre à la cour d'administrative d'appel de marseille pour demander un renvoi , resultat des courses elle a eu connnaissance de la réponse le 06 mars 2009 quand elle est rentrée il avait refusé le renvoi donc en conséquence mon avocat était a cours .

elle a quand même appellé au greffe du tribunal pour savoir si elle peut déposer les nouvelles pieces à savoir: ce qui a été fait
le certificat de concubiange qui prouve que mon compagnon et moi somme toujours ensemble
le certificat de nationalité de l'enfant qui prouve que j'avais bien été enceinte et que l'enfant existe vraiment
l'acte de naissance faite à la mairie de grasse lieu d'hopital ou ma fille est née
la carte d'identité nationale de ma fille
ma photocopie de passport qui prouve bien ma nationalité et même dans les régistres de mon pays (cameroun)
la photocopie de ma carte d'identité nationale
mon extrait d'acte de naissance
deux certifiacts d'hebergement faite par mon concubin ici en france pour une demande de visa au consulat de france au cameroun preuve comme quoi nous avons tout fait pour que je vienne en légalité
la photocopie du passport français de mon concubin
son acte de naissance
l'attestation sur l'honneur fait par ma concubien qui certifie que nous somme tojours ensemble depuis 2ans et qu'il subvient à nos besoins
le dossier de la demande de parent d'enfant français du 23 fevrier2009 preuve comme quoi nous faisons les démarches à la préfecture pour être regularisée
toutes les photocopies de mes autorisations provisoire de séjour
photocopie de la convocation du 23 fevrier à 11h30 fait par le préfet des alpes maritimes
le mémoire de mon avocat.
le 09 mars nous sommes passés devant la cours
et le 31 mars je reçois un recommandé que je suis allée chercher le 31mars2009 .

j'ouvre je me rend compte que la décision a été faite en faveur du prefet stupulant que les pieces que mon avocat a fourni ont été enregistré mais pas analysé pour cause de clôturation et j'étais pendant tout cela là suivie par le greta de cannes pour le concours d'aide soignante qui va se dérouler le 24septembre 2009 et mon dossier ne sera pas pris pour cause de titre de séjour qui m'autorise à avoir une activté professionnelle .
voilà toute l'histoire

mon concubin et moi avons toujours dit qu'on se mariera au moment voulu mais pas par rapport au préfet
alors deux choses soit je continue mon combat
soit je me suicide et je vais retrouver ma feu mère que je n'ai jamais vu sa tombe ce qui me

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

fait encore le plus mal

mais en aucun cas je ne me marirais par pression
s'il m'enlève ma fille alors là c'est ma dépouille qui rentrera au cameroun
chacun a ses raisons d'être ici moi je suis venue par amour pour fonder une famille

mon âme soeur était des milliers de km alors je suis allée le retrouver
tout ce que je veux c'est vivre heureuse avec lui et notre fille et non dans la persécution.

je suis entrain de préparer mon DEAS(diplome détat d'aide soignante) avec le greta de cannet, cannes
je suis bloquée pour mon dossier car jusqu'à présent ils ont mon autorisation provisoire mais comment je fais pour la suite?
si je pars au conseil d'état 3 ans en stand by?
une question
c'était deux dossiers différents puisque actuellement je n'étais plus en situation irrégulière j'ai droit aux respect de ma vie priviée et familial . qu'en pensez vous?

ne devrait il pas me délivrer mon titre de séjour en tant que parent d'enfant français?

car j'en ai marre de cette persécution de la part du préfet le quota aura ma dépouille!

aide moi svp je suis désespérée victime de la politique de l'immigration(quota)
:(

Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **13/04/2009** à **12:50**

Bonjour,
premièrement, parler de suicine n'est pas du tout une solution à votre problème.

Ensuite, vous devriez prendre les conseils d'un avocat qui sera plus à même de vous renseigner sur vous droits et démarches

Par **Camille**, le **14/04/2009** à **12:33**

Bonjour,
Oui, mais c'est déjà fait :
[quote="suicide4h":kcwk1b8x]
les pieces que mon avocat[/quote:kcwk1b8x]
Et c'est donc bien à lui, qui connait tous les éléments du dossier, qu'il faut poser toutes ces questions.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés